

198C0751
6267-FS346

7 août 1998

Déclaration de franchissement de seuil (article 356-1 de la loi du 24 juillet 1966)

FINUCHEM

(Second marché)

Par courrier du 12 juillet 1998 reçu le 6 août, la Société Pelican Venture, EURL en cours d'immatriculation, dont le siège social est à Vanves (92), 75, Rue Sadi Carnot, a déclaré avoir franchi en hausse le 12 juillet le seuil de 5% du capital et des droits de vote dans FINUCHEM et détenir à cette date 64 355 actions soit 6,1% du capital représentant autant de droits de vote soit 5,05% des 1 273 000 droits de vote existants. Le franchissement de seuil résulte d'apports opérés lors de la constitution de la Société Pelican Venture qui est contrôlée par M. Jean-Pierre Gorge.
